

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 3 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Bachas, se sont réunis à dix-huit heures à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-quatre février deux mille vingt-trois, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

4 conseillers :

Bouziane BRINI, Madeleine CASTAING, Patricia BOS-SAUTEREAU, Thierry VIGNEAUX

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

2 – Mme RATA Murielle et Mme ROUFFIANGE Chantal

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

1 – Serge MOUNES

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

0

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme CASTAING est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- 1) Modification du plan de financement du projet des logements de l'école pour la demande d'attribution des subventions.

- Questions diverses

Demande de Subvention au titre de la DETR rénovation et mise aux normes de deux logements et création d'un logement

Monsieur le maire expose le projet suivant : Rénovation et mise aux normes de deux appartements et création d'un appartement.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022 057 du 05 décembre 2022

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 234 954.32 € HT correspondant à l'estimatif établi par SARL Lion L'Atelier architecture 31 420 Aurignac :

Lot 1 Reprise structure 110 553.56€ HT

Lot 1B VRD GO 91 988.76€ HT.

Lot 2 Charpente couverture zinc 5 324[€] HT

Lot 3 Menuiserie extérieures 27 088.00€ HT

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

adopte le projet Rénovation et mise aux normes de deux appartements et création d'un appartement pour un montant de 234 954.32€ HT, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR pour 100 550.56€ soit 42.80% du montant du projet, et arrête le plan de financement suivant :

Dépenses	HT		Recettes	HT	TAUX%
Études – maîtrise d'ouvrage			DETR	100 550.56€	42.80
Travaux	234 954.32		Autres Régions	13 241.00€	5.64
			Département	63 420.05€	26.99
			Fond de concours	25 075.06€	10.67
			TVA		
.....			Emprunt	32 667.65€	13.90
TOTAL	234 954.32		TOTAL	234 954.32	100

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental rénovation et mise aux normes de deux logements et création d'un logement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet concernant la rénovation et mise aux normes de deux appartements et la création d'un appartement -
Annule et remplace la délibération n°2022 45 du 28 octobre 2022.

Le cout prévisionnel total des travaux établi par SARL Lion'L atelier Architecture s'élève à 540 002.10€ HT réparti comme suit:

71 500€ HT d'honoraire maitrise d'œuvre
468 502.10€ HT de travaux

La partie travaux va se scinder en 2 parties :

Travaux 2023 234 954.32€ HT
Travaux 2024 233 547.78€ HT

À la suite de la réunion de pilotage des cofinanceurs organisée à la mairie de Bachas le 19 septembre 2022, le Maire propose de demander une aide financière auprès du Conseil Départemental pour le projet de Rénovation et mise aux normes de deux appartements et création d'un appartement, pour la totalité des travaux soit un montant de 468 502.10€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise :

- Le projet de Rénovation de deux appartement et création d'un appartement, Totalité des travaux 468 502.10€ HT
- La demande d' une aide financière auprès du Conseil Départemental
- De donner tout pouvoir au Maire pour la signature des documents relatifs à ce dossier de subvention

Demande de Subvention auprès de la Région rénovation et mise aux normes de deux logements et création d'un logement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet concernant la rénovation et mise aux normes de deux appartements et la création d'un appartement.
Annule et remplace la délibération n° 2022 47 du 28 octobre 2022.

Le cout prévisionnel total des travaux établi par SARL Lion'L atelier Architecture

s'élève à 540 002.10€ HT réparti comme suit:

71 500€ HT d'honoraire maîtrise d'œuvre
468 502.10€ HT de travaux

La partie travaux va se scinder en 2 parties :

Travaux 2023 234 954.32€ HT
Travaux 2024 233 547.78€ HT

À la suite de la réunion de pilotage des cofinanceurs organisée à la mairie de Bachas le 19 septembre 2022, le Maire propose de demander une aide financière auprès de la Région pour le projet de "Rénovation de deux appartements et création d'un appartement- pour la totalité des travaux soit un montant de 468 502.10€HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise :

- le projet de Rénovation et mise aux normes de 2 appartements et création d'un appartement, pour la totalité des travaux soit un montant de 468 502.10€HT
- la demande une aide financière auprès de la Région
- de donner tout pouvoir au Maire pour la signature des documents relatifs à ce dossier de subvention

Demande de Subvention auprès de la Communauté 5C au titre du fond de Concours, rénovation et mise aux normes de deux logements et création d'un logement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet concernant la rénovation et mise aux normes de deux appartements et la création d'un appartement.

Annule et remplace la délibération 2022 48 du 28 octobre 2022

Le cout prévisionnel total des travaux établi par SARL Lion'L atelier Architecture s'élève à 540 002.10€ HT réparti comme suit:

71 500€ HT d'honoraire maîtrise d'œuvre
468 502.10€ HT de travaux

La partie travaux va se scinder en 2 parties :

Travaux 2023 234 954.32€ HT

Travaux 2024 233 547.78€ HT

A la suite de la réunion de pilotage des cofinanceurs organisée à la mairie de Bachas le 19 septembre 2022, le Maire propose de demander une aide financière auprès de la communauté des communes cœur coteaux et Comminges au titre des fonds de concours pour le projet de Rénovation de deux appartements et création d'un appartement, pour la totalité des travaux soit un montant de 468 502.10€HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise :

- le projet de rénovation et mise aux normes de 2 logements et création d'un logement - pour la totalité des travaux soit un montant de 468 502.10€HT
- la demande une aide financière auprès de la Communauté des Communes Cœur Coteaux du Comminges au titre des fonds de concours
- de donner tout pouvoir au Maire pour la signature des documents relatifs à ce dossier de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Appel à manifestation le 7 Mars devant l'école d'Aurignac. Mr BRINI sera présent.

Prochaines réunions :

Le vendredi à 18h les :

17 MARS 2023

14 AVRIL 2023

12MAI 2023

30 JUIN 2023

1 SEPT 2023
6 OCT 2023
24 NOV 2023

Fin de séance : 19h00